

Paris, le 30 novembre 2016

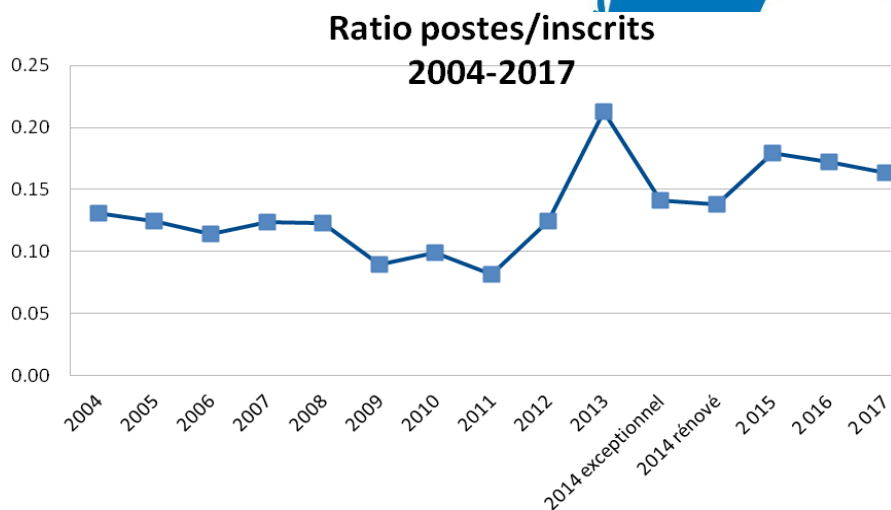
Nombre de places aux concours 2017

Le nombre de postes à pourvoir au titre de l'année 2017 aux concours externe, concours externe spécial, troisième concours, second concours interne et second concours interne spécial de recrutement de professeurs des écoles est fixé à 13 001 postes.

Pour mémoire, au dernier CRPE, 12 911 postes étaient à pourvoir.

Ces chiffres sont à mettre en rapport avec le nombre d'inscrit-es aux CRPE communiqué par le ministère : <http://www.najat-vallaud-belkacem.com/2016/10/31/concours-enseignants-pour-lannee-2017-pres-de-190-000-candidats-inscrits/>

S'il se félicite d'une augmentation du nombre d'inscrit-es aux différents concours de 5,3% au niveau national avec 86 409 inscrit-es tous CRPE confondus, le ratio postes/inscrit-es reste très dégradé (4^e plus mauvais ratio depuis 2004 après les sessions des CRPE 2013, 2015 et 2016).



FSU

Cette hausse de 5,3% donnerait un nombre d'inscrit-es au CRPE externe 2017 de 72 463 postes pour sensiblement le même nombre de postes à l'externe qu'en 2016, soit 11 858 postes.

Pour comparaison, en 2004, pour sensiblement le même nombre de postes offerts au concours (12 000 postes au CRPE externe), il y avait 91 555 inscrit-es, soit près de 20 000 inscrit-es de plus (ou 26% de plus) qu'en 2017.

Malgré, un nombre de postes au concours qui a augmenté ces quatre dernières années, l'évolution du nombre de candidat-es inscrit-es puis présent-es au concours ne suit pas, il y a donc bien crise du recrutement.

Et, le nombre d'inscrit-es au niveau national cache une crise du recrutement qui touche plus particulièrement certaines académies. En effet, le ministère a indiqué que les académies « sous tension » comme Créteil et Versailles avaient des chiffres d'inscription stables par rapport à 2016. En conséquence, elles devraient connaître les mêmes difficultés de recrutement qu'en 2016 (pour mémoire, 424 postes perdus à Créteil et 209 postes perdus à Versailles).

Face à cette crise de recrutement qui s'installe dans la durée, le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1, **avec une rémunération des étudiants prérecrutés leur permettant de se consacrer entièrement à leurs études, et une amélioration des conditions de formation, de rémunération et d'exercice du métier.**